



Le Prêt Inter-bibliothèques

Bibliothèque Louis Nucéra
Bibliothèque de Grasse
Université de Nice Sophia-Antipolis
Service commun universitaire de documentation

Le réseau PIB (Prêt inter bibliothèques) est un réseau national de bibliothèques piloté par la Bibliothèque nationale de France, qui s'appuie sur le Catalogue collectif de France (CCFr). Le CCFr dispose d'une interface Web permettant aux bibliothèques participantes de déposer des demandes en ligne ou de répondre aux demandes qui leur sont faites.

Ce réseau comprend 196 bibliothèques, principalement de lecture publique.

Site Internet : Le prêt inter-bibliothèque (PIB) et la fourniture de document à distance (FDD). BnF :

http://www.bnf.fr/fr/professionnels/signalement collections/s.ccfr fourn...

Le réseau PEB (Prêt entre bibliothèques) est géré par l'ABES (Agence bibliographique de l'enseignement supérieur), qui anime le réseau Sudoc. Le logiciel de catalogage du Sudoc propose une application pour le prêt entre bibliothèques, SUPEB.

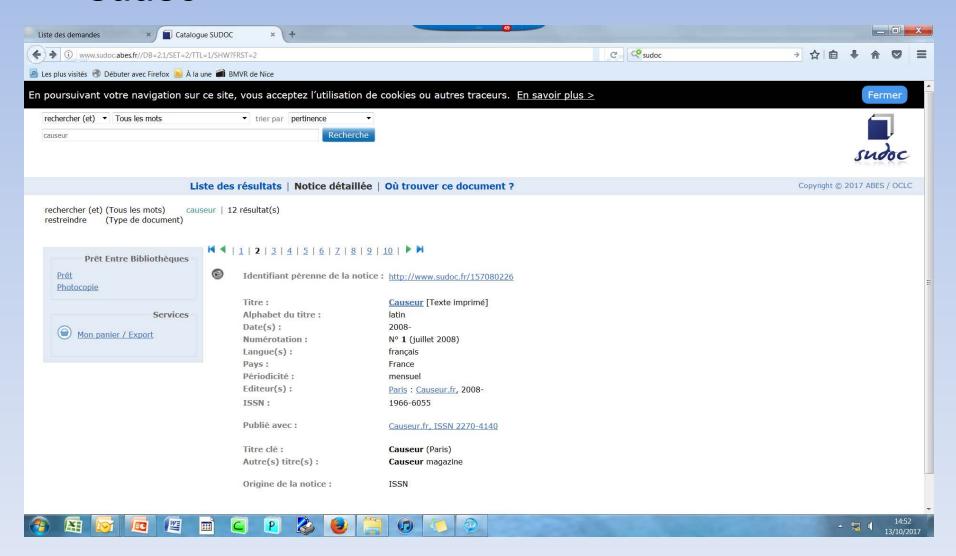
Ce réseau comprend 336 bibliothèques participant au réseau Sudoc, principalement d'enseignement supérieur et de recherche.

Site Internet : Prêt entre bibliothèques (PEB). ABES :

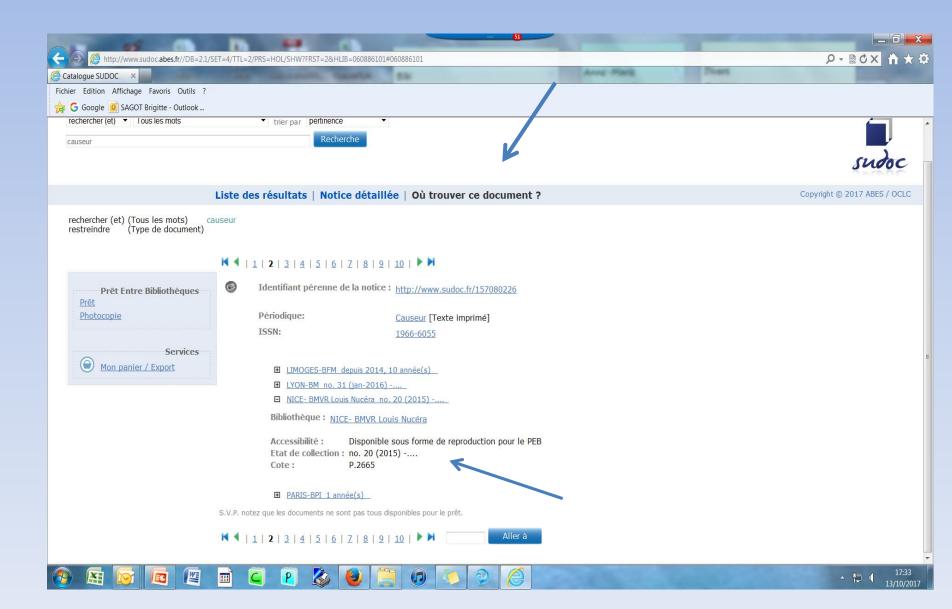
http://www.abes.fr/Sudoc/Pret-entre-bibliotheques

Les réseaux PEB et PIB sont connectés : "188 bibliothèques du réseau PIB participent à l'interconnexion réalisée avec le réseau PEB via le CCFR et rendent ainsi leurs collections accessibles au PEB et inversement".

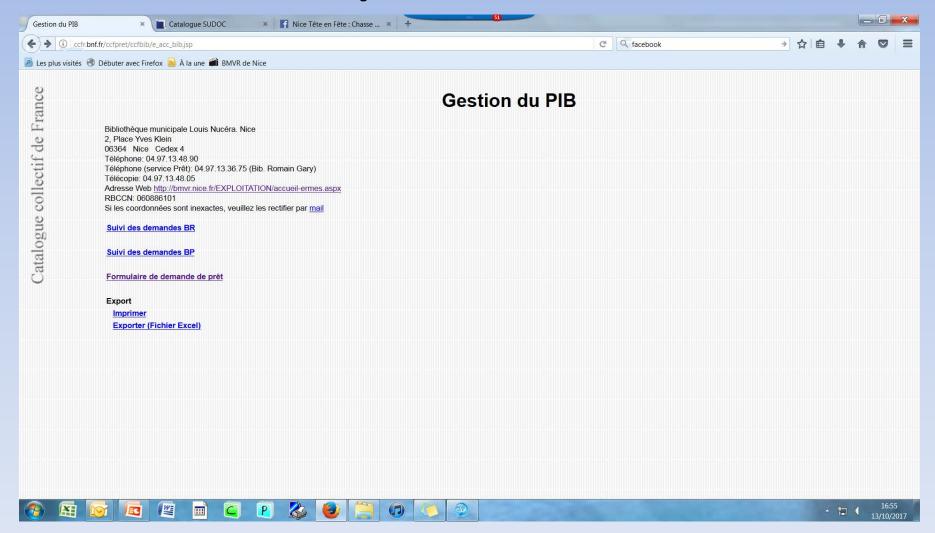
1^{ère} étape : la recherche du périodique sur le Sudoc



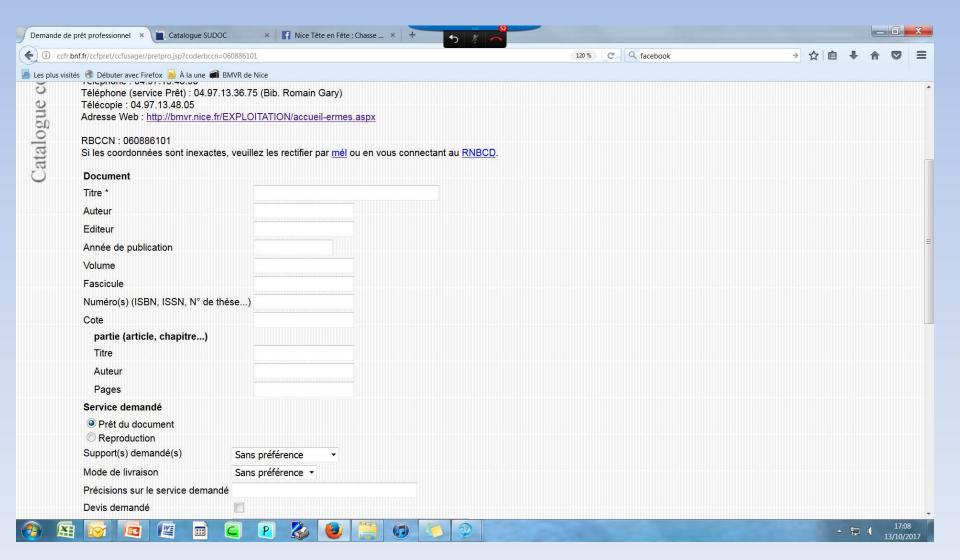
Localiser le document



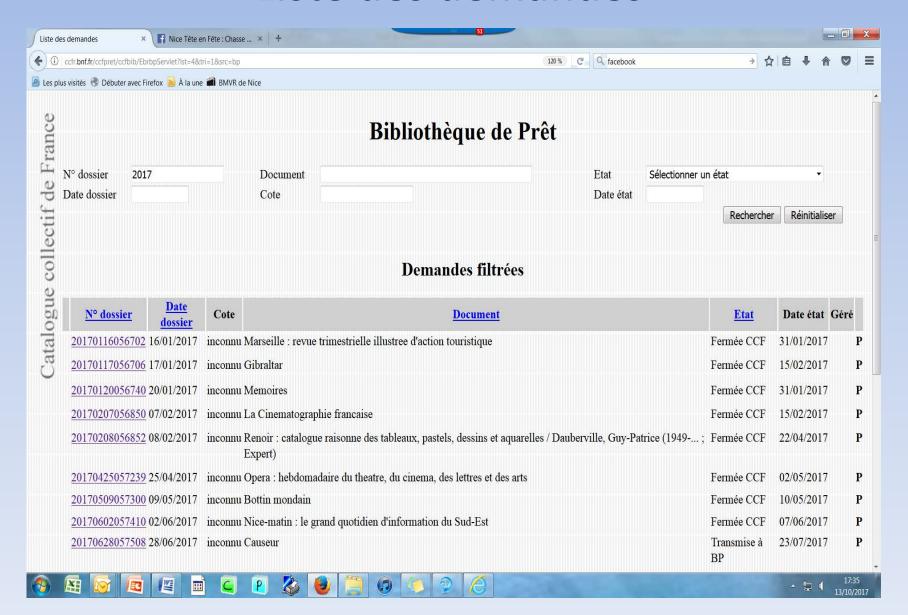
2ème étape : site de Prêt inter-bibliothèque http://ccfr.bnf.fr/



Formulaire de demande de prêt



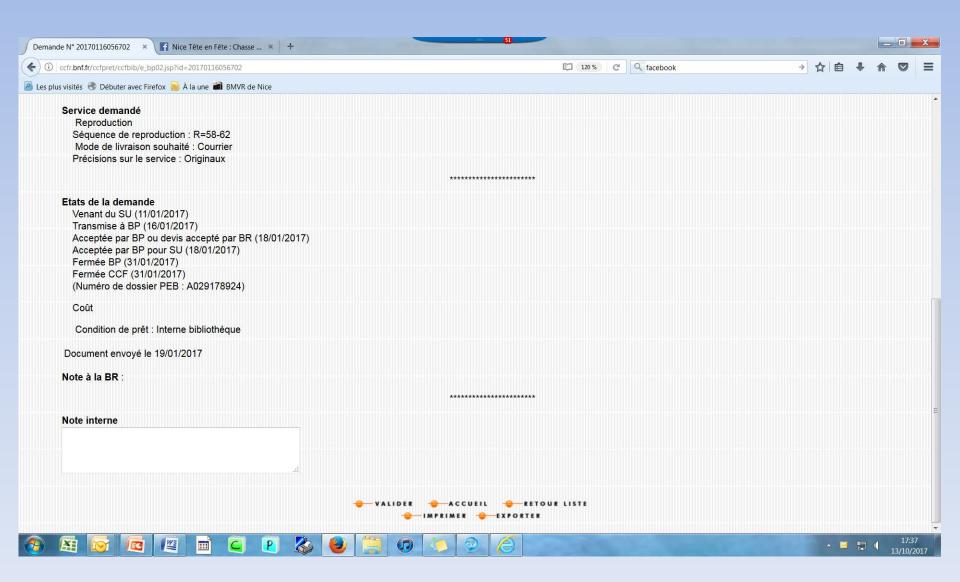
Liste des demandes



Formulaire de réception de demande



Suite du formulaire



Prêt d'un ouvrage Bibliothèque Louis Nucéra Nice



Les lecteurs peuvent demander le prêt d'un ouvrage d'une autre bibliothèque. Dans ce cas, ils doivent remplir un formulaire ad hoc et s'engager à régler 9€ par ouvrage demandé, à la régie de la bibliothèque. La Bibliothèque Romain Gary assure la centralisation des demandes. La Bibliothèque rembourse ensuite la bibliothèque prêteuse.

Ces documents ne peuvent pas faire l'objet d'un prêt à domicile. Ce service est réservé aux abonnés de la Bibliothèque

Emprunt d'un ouvrage de la Bibliothèque Louis Nucéra

La Bibliothèque Romain Gary centralise les demandes. Ce service est entièrement gratuit. La bibliothèque demande seulement l'envoi de l'ouvrage par recommandé avec A.R. La Bibliothèque ne traite qu'avec les bibliothèques. Les documents doivent être consultés sur place. Fonds de conservation moderne à partir de 1913-1914. Le prêt est consenti pour un mois

L'avenir du P.E.B.?

- Une baisse des demandes
- Des pratiques différentes

Evolution du prêt depuis 2003



Type de transactions en %

	2003	2016
PEB vers PIB	24	23
PIB vers PEB	67	59
PIB vers PIB	9	23